



Communiqué Pour diffusion immédiate

Réforme Roberge

Les enseignantes et enseignants ne lâcheront pas !

Montréal, le 26 février 2020 – Réunis en Conseil fédératif à Montréal la semaine dernière, les représentantes et représentants des neuf syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont voté de nombreux moyens d'action et activités de visibilité pour dénoncer la réforme Roberge, adoptée sous bâillon le 8 février 2020. Tant dans la sphère publique que dans leurs milieux de travail, les enseignantes et enseignants sont appelés à exprimer leur colère face à la réforme, imposée par François Legault, et à poser des gestes concrets pour résister à son implantation.

« Les profs se sentent trahis par Jean-François Roberge et l'action de vendredi dernier constitue le jalon d'une longue série de gestes et d'actions qui seront mis en œuvre », a réitéré Sylvain Mallette, président de la FAE, en faisant référence au face à face avec le ministre Roberge. En marge d'une conférence à Montréal, plus de 80 enseignantes et enseignants ont déposé dans les mains du ministre Roberge une affiche lui indiquant que sa réforme ne passe pas, chacun y allant d'un message personnel ou parlant au nom des collègues de son établissement.

Intensification des perturbations des activités auxquelles participent le premier ministre François Legault, le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge ainsi que la députation caquiste, comme vendredi dernier; poursuite de l'action « Jean-François Roberge n'est pas le bienvenu », comme celle du jeudi 13 février 2020, à l'École Sacré-Cœur, à Québec; participation active ou passive aux activités organisées par les directions d'établissement ou les centres de services scolaires et qui portent sur les modifications imposées par la réforme Roberge; boycottage des conseils d'administration des centres de services scolaires et des activités qui visent sa mise en place; boycottage du Comité d'engagement pour la réussite des élèves et des activités pour sa mise en place; respect intégral de la semaine de travail de 32 heures; voilà quelques-unes des actions qui se poursuivront ou qui prendront forme au cours des prochaines semaines.

La FAE rappelle que la réforme Roberge réécrit de fond en comble la Loi sur l'instruction publique (LIP) sans reconnaître l'expertise des enseignantes et enseignants. Au contraire, avec le Comité d'engagement pour la réussite des élèves par exemple, elle donne à des personnes qui n'ont pas mis les pieds dans une classe depuis longtemps, ou qui n'y ont jamais mis les pieds, les moyens d'imposer aux enseignantes et enseignants des approches pédagogiques, des outils d'évaluation ou des méthodes d'intervention auprès de leurs élèves. De plus, telle que dénoncée par la FAE, cette réforme fait fi de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic dans le dossier du perfectionnement des enseignantes et enseignants.

« Rarement une telle colère a été constatée dans le milieu enseignant au Québec, tout comme un tel désaveu d'un ministre de l'Éducation. Le plan d'action et de mobilisation adopté par nos instances répond donc à la volonté de nos membres de ne rien lâcher », a souligné M. Mallette.

À noter qu'une autre capsule de « La réforme Roberge expliquée au ministre de l'Éducation » est en ligne aujourd'hui sur la page Facebook de la FAE au www.facebook.com/lafae.qc.ca Cette troisième leçon porte sur les CEVR. La première portait sur les droits des enseignantes et enseignants (article 19) et la deuxième portait sur la formation continue obligatoire et le perfectionnement.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 1 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Laurentides, Québec, Estrie, Montérégie et Gatineau.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère en communication, au 514 603-2290, ou à mj.nantel@lafae.qc.ca